



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul en Chablais

Date de convocation : le 13 juillet 2021

Président de séance : GILLET Bruno, Maire

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (18) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie - Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, MICHOD Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, GILLANT Olivier, PODEVIN Christian, PINGET Denis, VEZIN Pascale.

Excusés (1) : Mme GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme WIART Florine),

Votants (19)

M. le Maire remercie les élus pour leur présence ainsi que la presse et salue l'arrivée de Carole COCHETEAU en charge des finances et ressources humaines et lui adresse, au nom du conseil, tous ses vœux de réussite au sein de l'équipe du secrétariat de mairie .

M. le Maire rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter une décision modificative au budget principal : l'assemblée donne son accord.

1. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2021

Le PV est validé à l'UNANIMITÉ.

2. Budget principal - Décision modificative n°1

M. le Maire explique que la trésorerie d'Evian-Les-Bains demande une modification d'imputation de la subvention exceptionnelle de 15 000 € versée à la plage de la Beunaz. Dès lors, affectée au chapitre 67 « charges exceptionnelles », il y a un dépassement au niveau du chapitre. Il est donc proposé de modifier le budget comme suit :

65	Autres charges de gestion courante	267 800,00 €
	657364 - subvention de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial	- 15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
	674 - Subvention de fonctionnement exceptionnelles	15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, accepte la décision modificative n°1 du budget principal.

3. Association des Communes Forestières de Haute Savoie

M. le Maire rappelle le rôle de l'association des Communes Forestières de Haute-Savoie, qui est d'assurer la promotion de l'industrie du bois, le développement des territoires ruraux, et ainsi défendre les intérêts de la propriété forestière communale. Le financement est désormais à la charge des communes, avec une cotisation annuelle de 101 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adhérer à l'association et accepte le versement de la cotisation à hauteur de 101 €.

4. Achat de la propriété des « consorts Bordas »

M. le Maire rappelle que la propriété de la famille BORDAS a été mise en vente.

Lors du dernier Conseil Municipal, pour éviter l'intervention d'un promoteur immobilier (*en vue de la construction de logements à étages, des conséquences en terme de places de parking, d'architecture...*) la municipalité avait porté une réflexion sur l'acquisition du bien, les élus avaient déclaré l'acquisition de ce bien, d'intérêt général.

Il s'agit d'une propriété bâtie sur un terrain de 2580 m², sur lequel sont implantés une maison habitable de 256 m², un local commercial de 88m² et un sous sol complet de 239 m².

La construction date des années 1978 et se trouve en bon état général. Elle est cadastrée comme suit :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Le Chef-lieu	AE	449	00a 04ca		X
Rue Ciriél	AE	451	25a 76ca	X	
		Total	25a 80ca		

L'objectif d'une telle acquisition serait d'aménager les locaux à destination des services à la personne, un aménagement pour des professions médicales ou paramédicales (laboratoire...), ou éventuellement la création d'une crèche (à proximité de l'école).

Le maire a fait appel à l'EPF afin d'intervenir dans l'acquisition de ce bien et en assuerra le portage pour le compte de la commune.

Cette opération est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, pour la somme de 1 175 000,00 €, cela après négociation.

La durée du portage serait de 25 ans, avec possibilité de rupture anticipée. Le remboursement annuel serait dégressif et débuterait à 70 000 €. Les frais de portage proposés sont de 1,7% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes.

Mme Florine WIART confirme que cette opération n'entraverait pas la capacité de financement de la commune, pour le projet d'extension de l'école.

Il est demandé s'il ne serait pas plus intéressant d'acquérir le bien par l'intervention d'une banque.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- APPROUVE les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

5. Inondations

M. le Maire rappelle les évènements désastreux survenus dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 juillet, puis renouvelés le jeudi 15 juillet 2021.

En pleine nuit, le ruisseau de la Sauge a débité plus de 1000L/seconde et les eaux se sont déversées au carrefour du cimetière, envahissant les pelouses et aboutissant dans les garages de l'immeuble des Sittelles (maison médicale), mettant hors d'usage plusieurs voitures (1m d'eau) ;

L'eau a envahi complètement les sous-sols de l'immeuble du centre (Perspective) : les caves, les voitures, quads, motos ont disparu sous la hauteur des eaux.

Le maire, Christophe Trincat, adjoint et les services techniques ainsi qu'une vingtaine de pompiers sont intervenus immédiatement, faisant appel à une quinzaine de motopompes venues de Cluses.

De gros dégâts ont été constatés, notamment chez Burquier, chez Bouchez, aux Faverges, à Forchez...

Plusieurs véhicules ont été totalement détériorés. Une benne a été mise à disposition des habitants pour y déposer tout ce qui était détruit. La voirie a également été très touchée.

M. le Maire remercie M. Christophe TRINCAT et les élus qui ont aidé au déblaiement ainsi que les pompiers, le personnel et les bénévoles pour leur intervention et le soutien apporté aux personnes anéanties. Une telle entraide est à saluer

Plusieurs causes sont à l'origine de ce désastre, mais il a été relevé, entre autre, une incivilité d'un administré résidant chez Burquier, pour avoir déchargé des gravats et parpaings dans le fossé, ce qui a empêché l'eau de s'écouler correctement.

Parmi les travaux qui pourraient être engagés, le nettoyage général des fossés doit être privilégié par la commune : « l'effort a porté sur l'entretien des routes, mais les 30 km de fossés ne doivent pas être oubliés » précise le maire..

Concernant la Sauge, une retenue d'eau pourrait être créée sur un terrain... un déverseur d'orage pourrait également être mis en place pour permettre un meilleur écoulement de l'eau. La commission travaux doit se réunir pour étudier toutes les solutions qui pourraient être mises en place (surélévement, pose de grilles, goulotte béton...).

Ces solutions ne devront pas entraver le bon fonctionnement des opérations de déneigement sur les voies publiques.

Il est rappelé que les ruisseaux entre particuliers sont des propriétés privées et que leur entretien est à charge des propriétaires qui doivent en effectuer le curage. De même, si chaque administré veillait au bon entretien des grilles d'égout et des regards, les dégâts pourraient être atténués et cela ferait preuve d'acte citoyen !

La commune a fait une demande de reconnaissance à l'état de Catastrophe Naturelle auprès de la Préfecture, pour « inondation par ruissellement ». La commission nationale se positionnera sous 3 à 5 semaines. Un rendez-vous est également programmé avec l'assurance (SMACL).

La référence iCatNat est le 74249-ICB-210712-1.

M. le Maire propose qu'une réunion d'information soit programmée avec les administrés.

6. Compte rendus de réunions

Urbanisme :

M. Thierry LAURANT explique qu'il n'y a pas d'évolution sur les dossiers d'urbanisme. Les derniers dossiers ont été refusés. Il est constaté cependant que des administrés procèdent à des travaux sans autorisation préalable de la Mairie et que des sanctions seront prises : une réunion régulière « contentieux urbanisme » a été instaurée.

Communication :

Mme Sophie ZIMMERMANN annonce que le bulletin de l'été a été édité. Il n'a pas encore été déposé dans les boîtes aux lettres des administrés, cependant, il est distribué lors des marchés et déposé chez les commerçants.

Concernant le site internet du village, des améliorations vont être apportées pour une meilleure ergonomie.

Il a été constaté que le site facebook de Saint-Paul remporte plus de succès que le site du village.

La commission communication a démarré le projet du bulletin municipal de l'automne.

Travaux :

M. Christophe TRINCAT précise que les travaux relatifs au bouchage de nids de poule sont achevés malgré les intempéries. Pour ces travaux, la commune a fait appel à une nouvelle société. De bons retours ont été émis par des habitants, notamment des motards quant à la qualité de l'enrobé. Une évaluation sera faite après le déneigement.

Il ajoute que le service des espaces verts vient de tester un nouveau desherbeur thermique au cimetière. Ce matériel permet de désherber dans le respect de la démarche « zéro phyto ». Dans le cas d'une acquisition, il faudrait compter entre 2500 et 3000 €, sachant que l'APIEME pourrait participer à hauteur de 80%.

Mme Marie-Claire DUCRET informe que la Menuiserie PLUMET a installé les stores électriques à la salle de la Gavotine.

En cas de très forte pluie, une fuite importante apparaît toujours au niveau du hall de la Gavotine. L'architecte et l'entreprise ont été interpellés, cependant, il sera nécessaire d'actionner un dossier « dommage ouvrage » auprès de l'assurance : écoulement sous-dimensionné ?

Animation :

Mme Marie-Françoise PAUTHIER informe que les marchés d'été ont débuté avec une bonne fréquentation. Des animations sont mises en places et remportent beaucoup de succès (accordéon, jeux, magicien, artistes musicaux...)

Le conseil a remercié Denis PINGET pour l'animation micro lors des différents marchés.

Au vu des conditions météorologiques, le feu d'artifice programmé le 10 juillet a dû être annulé. Néanmoins, le concert de l'Echo de Gavot s'est bien passé à la Gavotine .

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 21 juillet. Les artistes régionaux seront présents jusqu'au 18 août.

Le dimanche 1^{er} août, se déroulera la course VTT « La Bellicime ». Il est recensé entre 900 à 1000 participants. Le départ aura lieu à la Gavotine à 7h30 en direction des Bossons. Plusieurs parcours seront proposés. Un traiteur sera présent. Les élus et bénévoles sont les bienvenus, notamment pour aider les organisateurs et encourager les sportifs.

Le 8 août prochain, un feu d'artifice sera tiré à la Plage à 21h30. Plusieurs animations sont prévues.

Le 5 septembre se tiendra le concours agricole avec les jeunes agriculteurs, cela selon les conditions sanitaires.

M. le Maire propose que, les animations soient maintenues, sous réserve de nouvelle réglementation liée au COVID..

Pôle jeunesse : un lieu pour le centre aéré du Gavot ?

Le Maire explique qu'une réunion a eu lieu au site ex-SIVOM avec maires, élus et différentes personnes qui se sont prononcées pour la localisation près du collège : proximité du gymnase, des bois, des installations scolaires... La communauté de communes était également présente, interlocutrice pour les communes désormais de la Caisse d'Allocation Familiale. Par ailleurs, la commune va solliciter dans un premier temps la société TERACTION qui est une entreprise semi publique départementale comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Temps libre : Espace de vie Sociale

M. Claude GALLAY explique qu'une rencontre a eu lieu avec les Maires, la CAF, la fédération des centres des 2 Savoies. Le centre de loisirs est désormais géré par Léo Lagrange et Temps libre gère l'espace de vie sociale. Au vu d'une année de blocage liée au COVID, l'association a ralenti ses activités.

Outre la participation financière de la CAF et des adhérents, l'association soumettra un courrier de projet de partenariat auprès des communes, pour un soutien adapté aux futurs projets dès la rentrée prochaine.

M. le Maire souhaiterait que cette association sensibilise les parents d'élèves et les associe : une mission difficile.

Football du pays de Gavot : M. Denis PINGET, présent à l'AG, précise que 60 jeunes de St Paul sont pris en charge et informe de la vie du club avec son nouveau comité ainsi que son financement.

M. Olivier GILLANT explique qu'une assemblée générale a eu lieu concernant le collège. Le débat portait sur l'ouverture d'une 6^e classe. Les avis des parents d'élèves étaient favorables, mais la décision de l'éducation nationale a été de maintenir 5 classes de 30 élèves.

7. Points divers

M. le Maire rappelle le fonctionnement interne du conseil : les élus doivent répondre aux invitations, afin de faciliter la vie des organisateurs, se mobiliser au profit des habitants et les remercie d'être présents lors des animations dans lesquelles ils se sont engagés.

La fête de COPPY aura lieu ce week-end.

Le Maire constate une augmentation de conflits de voisinage (bruitage abusif, coupure fils téléphoniques, dépôt de déchets, brulage d'herbe...). Il propose que des Comités de Hameaux soient mis en place, avec pour chacun, un « élu-référent » : L'objectif étant à la fois de prendre en compte les problèmes, mais aussi de « *ré-apprendre à bien vivre ensemble* » : incivilités, agressivités entre voisins sont à proscrire.

Vivre en milieu rural impose de se préoccuper de la « grille d'eau qui est bouchée », mais aussi du bien être de ses voisins : bruit, travaux, fauchage, embellissement (fleurs, bassins).

Point sur le personnel

Mme Sophie ZIMMERMANN expose les faits :

Services école / ménage :

A la suite du départ en retraite d'un agent et 2 fins de contrats, 3 personnes sont en cours de recrutement.

Service technique :

Un agent polyvalent est parti en disponibilité pour convenances personnelles, il convient de le remplacer.

Service administratif :

En introduction le maire rappelle qu'il semble paradoxal de devoir embaucher alors que certaines missions sont désormais dédiées à la CCPEVA : mais l'augmentation de la population, le fait que les habitants sollicitent la commune parfois même avant de s'y installer pour des services de plus en plus divers et nombreux, que les administrations demandent par questionnaires par exemple des réponses à fournir en urgence...tout cela induit une augmentation de prestations au niveau des services techniques comme administratifs et il convient d'envisager la création d'un poste administratif.

De plus , le Directeur Général des Services ayant demandé une mutation pour Annecy, il convient de procéder à son remplacement.

Par ailleurs, il est annoncé le départ de Mme Marilyn WAETERLOOT qui a œuvré pendant plusieurs années au service urbanisme. M. le Maire la remercie pour ses services, ainsi que Mme Christine RITEAU employée au service des écoles qui fait valoir ses droits à la retraite .

Après débat, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif.

Projet de parking le long de la route des chènes

M. le Maire explique que la ferme agricole reçoit des cars et voitures qui stationnent devant les containers. Parallèlement les touristes souhaitant se balader dans les bois, ne peuvent pas trouver d'emplacements sécurisés et souvent gênent les véhicules agricoles...

L'idée serait d'utiliser la parcelle proche des containers appartenant à la commune, pour y créer une zone de stationnement d'environ 6 mètres sur 20m de longueur.

Or, parmi le public est présent celui qui utilise la parcelle communale à titre gratuit depuis plusieurs années sans titre : le maire lui donne la parole durant une minute , écoute son explication, redit que cette parcelle appartient à tous les habitants et que seule la mairie dispose du droit d'exploiter comme elle l'entend cette parcelle.

La mairie, en commission, décidera ultérieurement de la création de la zone de stationnement.

Chalets pour les fêtes :

M. le Maire sollicite M. Benoit COLIN pour obtenir des devis et des modèles, et ce, avant le 30 juillet.

Le fleurissement :

M. le Maire se réjouit de l'équipe des espaces verts concernant le fleurissement du village. De même, il a été constaté l'accroissement des visiteurs sur le parcours patrimonial, et a apprécié la suppression de l'abri cabine téléphonique qui donne accès à une vue panoramique sur le lac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

Prochain conseil municipal le jeudi 26 août 2021 à 20 h

Le maire
Bruno GILLET

